

PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION 2011 - 2012

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Plan Académique de Formation regroupe l'ensemble des formations proposées

- aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation
- aux personnels de santé, administratifs, techniques, sociaux
- aux personnels de l'encadrement pédagogique et administratif

Où et comment le consulter ?

Le PAF est disponible uniquement en version numérique, à consulter et à télécharger à l'adresse suivante :

www.ac-montpellier.fr/formation-personnels

Ce document ne présente qu'une partie des informations sur les dispositifs de formation (intitulés, identifiants, objectifs de formation, dates lorsqu'elles sont connues, ...). **Pour consulter l'ensemble des informations actualisées sur les formations** (modules, objectifs pédagogiques, contenus, public cible, sessions, ...), **il est indispensable de se connecter sur GAIA individuel** (<https://gaia.orion.education.fr/gamon>) et de consulter le plan en renseignant l'identifiant du dispositif.

A quelles formations peut-on s'inscrire ?

Ce recueil contient deux types de modules. Les modules « à public désigné » figurent ici à titre d'information. Ils ne sont pas ouverts à l'inscription individuelle (inscriptions rejetées par le serveur). Les stagiaires sont désignés le plus souvent par les corps d'inspection. Toutes les autres formations sont ouvertes à l'inscription individuelle.

Quand et comment s'inscrire ?

Attention ! La date de clôture des inscriptions pour les préparations aux concours internes est différente de celle retenue pour les autres formations.

- La campagne d'inscription aux préparations aux concours internes est ouverte jusqu'au **6 septembre 2011**
- La campagne d'inscription pour les publics désignés est ouverte jusqu'au **16 septembre 2011**
- La campagne d'inscription aux autres formations est ouverte jusqu'au **20 septembre 2011**

Les inscriptions se font par Internet

- soit par le site académique : <http://www.ac-montpellier.fr/formation-personnels>
- soit directement à l'adresse suivante : <https://gaia.orion.education.fr/gamon>

Pour vous inscrire, vous aurez besoin de votre NUMEN et de l'identifiant du dispositif (code figurant à droite de l'intitulé). Vous devez ensuite vous inscrire au(x) module(s) de votre choix.

Conservez la clef d'inscription (communiquée lors de l'inscription) ; elle vous sera nécessaire pour modifier ou compléter votre inscription.

Les personnels sans NUMEN doivent renseigner leur identité et indiquer précisément le code grade de leur activité. Les personnels sous contrat doivent consulter la page d'informations spécifiques sur le portail académique à l'adresse :

<http://www.ac-montpellier.fr/sections/personnelsen/formation-personnels/personnels-sous-contrats9987>

Quelles seront les candidatures retenues ?

Ne sont retenues que les candidatures validées par le supérieur hiérarchique. La campagne de validation se déroulera du 7 au 13 septembre 2011 pour les préparations aux concours internes, et du 21 au 27 septembre 2011 pour les autres formations.

Par ailleurs, seuls les modules ayant un nombre suffisant d'inscrits seront mis en œuvre.

En cas de candidatures trop nombreuses pour un module, une commission académique désignera les candidatures retenues.

Après la campagne de validation, vous pourrez vérifier sur le serveur académique si la formation à laquelle vous vous êtes inscrit(e) est maintenue. Les sessions de formation se déroulent entre le 3 octobre 2011 et le 31 mai 2012.

Engagement du stagiaire

L'inscription à un dispositif de formation est un engagement à participer à la totalité des modules choisis. Seules les absences dûment justifiées peuvent être acceptées. En ce cas, l'ordre de mission doit être retourné, sous couvert du chef d'établissement ou de service, avec le motif. Si vous vous inscrivez sans intention réelle de participer à la formation, vous risquez de priver un collègue de cette formation.

Préparations aux concours internes, autres formations qualifiantes, cercles d'études et conférences de l'école en débats

Les frais engagés pour les déplacements et l'hébergement ne sont pas remboursés aux stagiaires.

L'attention des personnels enseignants est attirée sur le fait que ces formations peuvent représenter jusqu'à 15 journées de stage. La participation à ces formations se fait en dehors du temps de service. Les enseignants qui désirent y participer (dispositifs ouverts à l'inscription individuelle) ou qui sont sollicités par les responsables académiques (public désigné) doivent impérativement demander un aménagement de leur emploi du temps.

L'inscription à la préparation à un concours ne se substitue pas à l'inscription au concours lui-même.

Pour vérifier les conditions requises pour concourir, consulter SIAC sur le site ministériel (rubrique : concours, carrière) et, en cas de doute, la Direction Académique des Examens et Concours du rectorat.

Les Offres de Formation Collectives (OFC)

Ces formations ne sont pas ouvertes à l'inscription individuelle ; ce sont les chefs d'établissement, de service ou les animateurs de bassin qui choisissent de les intégrer ou non à leur plan de formation d'équipes. Pour se porter candidat, ils s'adressent au responsable de formation de leur secteur géographique. Les enseignants intéressés sont donc invités à se faire connaître auprès de leur équipe de direction.

Comment contacter la DAFPEN ?

Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale

Secrétariat : 04 67 91 50 05

ce.recdafpen@ac-montpellier.fr

Télécopie : 04 67 91 49 53